



**Réseaux :**  
Fossé  
Réseau EP (domoine) - Cours d'eau bsd  
Fossé rural  
Réseau Urbain  
Réseau EP futur (domoine)

**Divers :**  
Masse hydrographique  
digue incommensurable  
Ouvrage de protection  
Zone Humide  
(Ouvrage départemental)  
Bande de sécurité  
Contour PLSI (Zone U et AU)  
Secteur Potentiellement Urbanisable

**Article 2224-10 du CCCT - Article 3**  
Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer le recouvrement ou défilé et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.  
**Zone de gestion Individuelle :**  
Réglement 1  
- La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle.  
- Se reporter à la légende "Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales" pour identifier le dispositif à mettre en place.  
Réglement 2  
- La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone.  
- Se reporter à la légende "Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales" pour identifier le dispositif à mettre en place.  
**Débit de fuite réglementaire :**  
Si la parcelle comporte une surface d'imperméabilisation inférieure ou égale à 500 m<sup>2</sup>, le débit de fuite à 100 m<sup>2</sup> est de 10 l/s. Une étude de conception d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire. Le débit de fuite à 50 m<sup>2</sup> de débit doit être inférieur ou égal au débit de fuite réglementaire de terrain avant aménagement.

Ne peut être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire du 26 février 2020.  
Le Vice Président délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire est M. Bernard REYLLON

Date : Février 2020  
Echelle : 1/5000  
Fichier : AS\_EP\_CCPSeysssel.dwg  
Dessin : S. BRUN

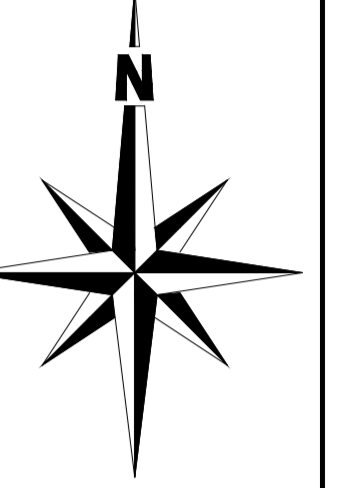
**AMCOT** INGÉNIEURS CONSEILS  
10 rue de la République  
69001 LYON  
Tél : 04 78 28 28 28  
www.amcot.fr

**EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT**

APTITUDE des SOLS à l'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES

- Vert 2:** Aptitude Moyenne à l'infiltration, mais  
-> Grande Surface Disponible,  
-> Absence de Risque à l'Échelle,  
-> Dispositif d'infiltration avec surverse obligatoire.
- Orange:** Aptitude Moyenne à l'infiltration  
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée ou Permis de Construire par une étude géopédologique à la parcelle.  
- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.  
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention Etanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.
- Rouge:** Aptitude Mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, Risques Naturels, Périmètre de Protection de Captages...)  
-> L'infiltration des Eaux Pluviales est Déconseillée.  
-> Dispositif de Rétention Etanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

Chanay



Haut Valromey

Corbonod

Brénaz

